L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 15 SEPTEMBRE.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste Anne en face de la Place Jackson, tous les JOURS DE LA SEMAINE, à 7 HEURES ET DEMIE A. M. et ce, en CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algier à 8 heures.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant M. le Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, recevront dans le Camp de Carondelet, pour être transportés sur le fer-voie marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et le départ arrivent du Texas tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, et peut être reçu au Bas Ateliers.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bâtanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Bayou-à-Lafourche et Terrebonne, aux taux de baisse à rapport pour toute la ville.

Le fret pour le Texas doit être payé au moment de l'expédition et, si le fret pour l'intérieur doit être payé à destination.

O. W. E. RAYLEY,
Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud
PAR LA VOIE DE
Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La plus courte et la plus directe de la

Nlle Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La seule route

sur laquelle il n'y ait que des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucune frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 50
Decatur	29 75
Knoxville	39 75
Bristol	47 25
Lynchburg	54 25
Washington	64 25
Baltimore	66 25
Philadelphie	68 25
New York	69 00
Boston	73 00

Deux express partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours à 3 heures du matin et à 7 heures du soir, avec des voitures de première classe, Louisville, Cincinnati et Chattanooga, avec des convois pour Atlanta et Charleston, Savannah et Augusta et Macon et Columbus, Georgie, et Jackson et du Nord.

Les bagages sont marqués pour tout le voyage et il n'y a pas d'interruption ni retard.

Les billets sont vendus dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a pas d'interruption ni retard.

Les billets sont vendus dans tous les convois.

Pour billets, cartes de passage, et toutes les informations, s'adresser au City Hotel, aux hôtels St. Charles et Odéon, et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

J. H. FEUGE,
Agent général au Sud.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin partiront comme suit :

DU LAC,

8 h. A. M.	char à vapeur.	5½ h. A. M.	char à vapeur.
9	"	7	"
11	"	9	"
1 P. M.	"	11	"
3	"	1 P. M.	"
5	"	3	"
7	"	5	"
9	"	7	"
11	"	9	"
du soir		du soir	
1	"	11	"
3	"	1	"
5	"	3	"
7	"	5	"
9	"	7	"
11	"	9	"
	char à chevaux.		char à chevaux.

ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Les chars A VAPEUR partiront de la Ligne du DIMANCHES MATIN, à 8 heures, et à 2 heures après-midi.

Aussitôt que l'arrivé des convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Omnibus, toutes les deux minutes, de la Ligne du Lac.

Passage pour aller et venir le même jour, 25 cts

Les convois qui s'arrêtent à Orphilly devront en observer l'heure de départ des convois. Passage 13 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE FANDELLY,
Surintendant-général.

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur

N.-Orléans, 22 ; février 1867.

A l'assemblée générale ordinaire, aujourd'hui, tenue au siège de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur,

Il a été résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, il sera exigé de chaque membre actif de la Société un assessment de 50 cents par mois, payable d'avance, et que tout membre actif qui négligera pendant trois mois consécutifs de payer son assessment, sera rayé de la liste des membres actifs de la Société, et ne le fera pour l'intérêt dû à cette époque.

O. W. E. RAYLEY, Secrétaire.

Les Cercles en Fer de Fassmann
POUR LES
BALLES DE COTON.

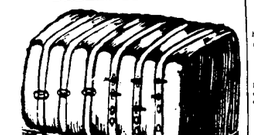

LES avantages qui compte des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de service en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON DE Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents rondes et doigt sont de telle sorte qu'elles embrassent de toute la balle cause de subir la pression et la friction ordinaire glisse.

Ces cercles ont la simplicité que s'impose qui peut les mettre sur la balle de coton aussi vite, avec la même facilité et avec plus de sûreté. Ils n'ont rien à se démêler et s'engagent aux autres sous le rapport de la densité, la régularité et la force de la balle.

Les avantages des cercles en fer sont généralement connus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaîne économie qu'ils font réaliser, sur la facilité de mettre à bonne heure aux propriétaires et agents de steamers et de barques, la valeur, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle-Orléans.

CHAMBERS & LATTING,
Rue Carondelet, No 81, Nlle-Orléans.

21 juillet—3m

PERUVIAN BARK BITTERS.
(Bitters de Quinquina de Pérou.)
CELEBRE TONIQUE ET ALTERANT
Amer infaillible pour prévenir les fièvres ou frisson.

PREPARE A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la recette du docteur Mc. Meehan, pratiquant du siège de cette profession, composé de la meilleure ECORCE DE QUINQUINA PEROU, et d'ingrédients choisis spécialement pour cet effet.

Ces bitters surpassent offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre ou frisson, un excellent altérant et tonique, et comme un excellent remède pour la DYSPEPSIE, INDIGESTION, et autres FLUIDES, ou STIMULANT DU SANG et autres FLUIDES, ou STIMULANT DU CORPS AMER.

Ils sont de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHEE CHRONIQUE, de la FIEVRE INTERMITTENTE de la FIEVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS FEBRIQUES.

Dr. H. PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants
NUE-ORLEANS (Lr. 1 Nlle-Orléans)
Côté I. MOI No 6 Bis, entre la rue de la Chartres
ne. No 39, (Après pour la vente en gros)
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARchands.
26 mars—1an

FONDERIE DE LEEDS
ETABLIE EN 1825.
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nos ateliers sont ouverts comme par le passé, à faire, par machines à vapeur, de toutes les descriptions des moulins à sucre, des machines à dresser, des chaudières à sucre, des machines à dresser, des fils de fer, des boulons à fourneaux, des grilles ; enfin toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et autres ; nous garantissons notre ouvrage aussi bon que celui de toute autre fonderie de cette ville.

LEEDS & CO.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.
SEPTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente son état suivant :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 décembre 1866 ..... $ 2,284,00
Primes remboursées 1,000 00

Primes reçues nettes	$ 2,283,000
Primes non acquises le 31 décembre 1865	$ 1,284,00
Primes non acquises le 31 décembre 1866	1,000 00
Primes gagnées pendant l'année	284,000
Intérêts reçus pendant l'année	2,000 00
	$ 2,286,000

Pertes payées pendant l'année ..... $ 1,000 00
Pertes estimées 1,000 00
Commissions 1,000 00
Dépenses 1,000 00
Taxes 1,000 00
Dépréciation 1,000 00
Profits et pertes 1,000 00
Balance 1,000 00
$ 2,284,00

ACTIF.

Le 30 avril 1867	$ 548,916 91

Cette compagnie continue d'assurer des primes contre pertes ou avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants les plus bas.

MICHEL MUSSON, President,
HARMON DUANE, Vice President,
ED. A. PALFREY, Secretaire.

DIRECTEURS.

James Hewit,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno. L. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Richard Nelson,
Alfred S. Huntington,	Samuel E. Moore,
Hugh McCall,	Wm. H. Hensing,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
I. Canfield,	Joseph Bosh,
John Cosby,	J. B. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Bochner,
Jos. D. Bair,	H. H. Ware,

Sam'l Friedlander.

sept—1m

Compagnie d'Assurance Germanie de la Nlle-Orléans.
PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant.

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867 ..... 182,345 00

Primes d'incendie	127,000 00
Primes de mer	44,810 12
Primes de rivières	10,725 77
	182,345 00
Moins—Primes remboursées	2,345 00
Montant des reserve pour risques non expirées	25,425 58
	27,870 58
Montant net des primes	154,474 13
Pertes payées	26,319 80
Pertes en réclamation	22,000 00
	2,000 00
Total sur les risques	51,121 79
Réescomptes	6,000 00
Dépenses, intérêts	25,164 67
Taxes et assessments	2,000 00
	37,013 13
Balance net	134,464 90
	30,319 93

Balance net ..... $ 30,319 93

L'actif de la Compagnie est composé comme suit :

Effets garantis par hypothèque	$ 180,394 92
Primes en cours de perception	63,568 62
Billets garantis par hypothèque	84,450 00
Primes en cours de perception	27,700 00
Billets garantis par nantissements	2,000 00
Espèces en caisse	79,726 00
Espèces en caisse et en banque	25,839 88
Primes en voie de perception	50,639
Propriété privée	6,000 00
Effets à recevoir	115,991 72
Dépôts de Compagnies d'Assurances	26,715
Actions de Dry Dock Vaisseli	15,000
Actions de la Presse "Le Soleil"	5,000
Actions de "Marine Dry Dock"	2,950
Actions de "Mississippi Barge"	1,000
Actions de "Lightering Wre-king Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,500
Total	$ 1,046,416 46
En main	26,284
Intérêts non réclamés et intérêts payés en avance	2,000 00
20 pour cent sur le capital de cette Compagnie	30,000 00
Paiements faites non terminés le 31 mars 1867	256,123
Actif net	$ 1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, President

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé par devant moi, ce 1 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 ; dividende payable aux porteurs de certificats à partir de ce jour, payant à l'intérêt sur ce montant, à raison de six pour cent par année, jusqu'à ce qu'il soit déclaré payable, et que le profit du deuxième fonds de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la susdite Compagnie.

Directeurs :

Geo. Urquhart,	Wm Nott,
A. Sothern,	Chs. Ludeling,
A. Fabacher,	A. Schreiber,
C. Vezian,	Jos. Kennedy,
J. M. Lonzo,	Louis Meyer,
J. Tuyo,	

Nlle-Orléans, 1 août 1867.

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 MAI 1867.

Les Directeurs, conformément à la Charte, soumet leur état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1867 :

Primes d'incendie en cours	$ 396,005 01
Primes de mer dans l'assurance	189 84 66
Primes de rivières dans l'assurance	284,377 35
Total	$ 841,566 02

Total net des primes		$ 758,734 84
Payé : Pertes par l'incendie	$ 117,000 48	
Pertes par mer	176,572 47	
Pertes sur les rivières	287,937 02	
Total	82,566 86	145,560 00
Pertes : Profits et pertes, réescompte, escompte en lieu de scrip, intérêt, fraisgénéraux, accompte.	151,321 19	708,829 70
Balance net		$ 49,904 88

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques	$ 90,181 12
Prêts sur bons et hypothèques	82,843 33
Prêts sur garanties réalisables	82,566 86
	255,591 32
Scrip stranger en dépôts, compte de Scrip	46,166 68
Propriété fonciere	70,000 00
Encaisse	135,118 97
Bons consolidés 6 p	50,500 00
Bons de la ville	30,500 00
Compte d'actions de banques	173,977 12
Marine Dry Dock Company	12,000 00
Bourse de la Nlle-Orléans	1,000 00
Compagnie d'allege et de sauvetage de la Nlle Orléans	500 00—315,757 17
Do pour primes en voie de perception	79,276 64
Actif	$ 752,016 35
Le Compagnie possède également :	
Billets et bons à recevoir	$ 436,383 21
Compte de scrip forfait	7,653 84
Intérêt non reclamé	9,288 58

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretaire.

PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nlle Orléans :
Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867.
G. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, courant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième jour de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la partie de VINGT pour cent courant le 31 avril 1867. Il sera payable, par certificats de scrip, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewit,
C. T. Bolideaux,	Robert Edwards,
Samuel R. Newman,	A. G. Uber,
James J. Hanna,	Jno. Sumner, Jr. hom,
Jacob Hawkins,	J. Thomson.

25 mai—1y

SEPTIEME ETAT ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1866 ..... $ 701,141 25

Payé : Pertes par l'incendie	$ 117,000 48	
Pertes par mer	176,572 47	
Pertes sur les rivières	287,937 02	
Total	82,566 86	145,560 00
Pertes : Profits et pertes, réescompte, escompte en lieu de scrip, intérêt, fraisgénéraux, accompte.	151,321 19	708,829 70
Balance net		$ 49,904 88

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques	$ 90,181 12
Prêts sur bons et hypothèques	82,843 33
Prêts sur garanties réalisables	82,566 86
	255,591 32
Scrip stranger en dépôts, compte de Scrip	46,166 68
Propriété fonciere	70,000 00
Encaisse	135,118 97
Bons consolidés 6 p	50,500 00
Bons de la ville	30,500 00
Compte d'actions de banques	173,977 12
Marine Dry Dock Company	12,000 00
Bourse de la Nlle-Orléans	1,000 00
Compagnie d'allege et de sauvetage de la Nlle Orléans	500 00—315,757 17
Do pour primes en voie de perception	79,276 64
Actif	$ 752,016 35
Le Compagnie possède également :	
Billets et bons à recevoir	$ 436,383 21
Compte de scrip forfait	7,653 84
Intérêt non reclamé	9,288 58

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretaire.

PAROISSE D'ORLEANS,
Ville de la Nouvelle-Orléans :
Assermentés et souscrit pardevant moi, ce 22 mai 1867.
G. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de SIX pour cent, courant, sur les certificats non encore payés de scrip, aux porteurs des dits certificats, à partir du deuxième jour de juillet prochain.

Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende scrip de VINGT pour cent sur les primes ayant droit à la partie de VINGT pour cent courant le 31 avril 1867. Il sera payable, par certificats de scrip, à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretaire.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	P. H. Foley,
Samuel H. Kennedy,	James Hewit,
C. T. Bolideaux,	Robert Edwards,
Samuel R. Newman,	A. G. Uber,
James J. Hanna,	Jno. Sumner, Jr. hom,
Jacob Hawkins,	J. Thomson.

25 mai—1y

AUCTION SALES.

J. B. CROZAT'S SALES.

Successor of Jean Mon.—No. 29,574.

By J. B. CROZAT, Auctioneer.
Office corner Chartres and St. Louis.

BY virtue of a writ of sale from the Hon. John W. Thacher, Judge of the Second District Court of New Orleans, dated August 15, 1867, and to me directed as public auction on MONDAY, September 16th, 1867, at 11 o'clock A. M., corner of Virtue and Elysian Fields, for account of said succession, viz :

12 fine MILCH COWS, one SAY HORSE, one FORREL HORSE, one MILK CART, one lot HARNESS, one lot MILK CANS, and a lot WEARING APPAREL.

Terms—Cash in U. S. Treasury notes.

sept 7 13 15.

AUCTION SALES.

Charles Donnelly vs. H. S. Fulkerson and the New Orleans Manufacturing and Building Company.

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 23,960.—By virtue of a writ of fieri facias to me directed by the Honorable Third District Court of New Orleans in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Exchange and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, on the Second District of this city, on SATURDAY, the 21st day of September, 1867, at 12 o'clock M., the following described property, viz :

FIVE HUNDRED AND TEN (510) SHARES of the stock of the New Orleans Manufacturing and Building Company, which shares were transferred by H. S. Fulkerson to said Company on or about the 30th day of May 1867.

Seized in the above suit.

Terms—Cash, on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff
of the Parish of Orleans.

sept10 13 16 19 21

François Lacroix vs. J. P. Klaiber.

THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 21,327.—By virtue of a writ of seizure and sale to me directed by the Hon. the Third District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at public auction, at the Exchange and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, in the Second District of this city, on SATURDAY, the 21st day of September, 1867, at 12 o'clock M., the following described property, viz :

TWO LOTS OF GROUND, situate in Bayou Sauvage, with all the rights, ways, privileges and advantages thereunto belonging, or in any wise appertaining, situate in the First District of this city, in the square bounded by Palmyra, Dorgenois, Banks and Bayou streets, designated by the Nos. Thirteen and Fourteen, on a plan made by F. N. Tourné, surveyor, on the 28th February, 1866, and deposited in the office of A. C. Bermudez, notary public in this city, as plan No. 45 ; said lots measure each forty-five feet seven inches front on Palmyra street, by one hundred feet in depth, between parallel lines ; lot No. Thirteen forming the corner of Palmyra and Dorgenois streets.

Seized in the above suit.

Terms—The purchaser to assume the payment of three notes payable respectively on the 20th of March, 1868, 1869 and 1870, each for the sum of ninety-one dollars, ($91 00) with interest at 8 per cent. per annum from the 20th of March, 1866, until maturity, and 8 per cent. thereafter until paid, and the balance cash on the spot.

HARRY T. HAYS, Sheriff
of the Parish of Orleans.

aug20 29 sept 14 21

Succession of Ben. D. Harris.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS, No. 21,900.—Notice is hereby given to the creditors of this succession that the account presented by the undersigned executor will be laid before Thomas J. Bryan, President of said Court, on the 11th day of September, 1867, at 10 o'clock A. M., for the homologation of the same, and that he will then and there be discharged from his functions as such, and that he will ask for the release of his bondsmen.

E. RIGNEY,
Executor of the Succession of Ben. D. Harris.

H. P. JANVIER, Secretary.

This 11th day of July, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,
Judge of the Parish of Orleans.

—DIRECTORS—

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Masson,	A. B. Shumacker,
T. M. Simmons,	James Barnes,
W. H. Hurlbut,	J. J. Wentz,
W. Freeman-ware,	C. M. Bonis,
B. L. Mans	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Richardson,
W. R. Grymes,	D. Duffy,
John H. Kerr,	C. E. Slaymaker,
	N. H. Thomas
	E. Rigney,
	A. D. Crieff, Vice President.

H. P. JANVIER, Secretary. jy12 1m

STATE OF LOUISIANA,
PARISH OF ORLEANS,
CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, THAT ON THIS TENTH DAY of April, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-seven, and of the Independence of the United States of America the ninety-first, before me, WILLIAM JOSEPH CASTELL, a notary public in and for the Parish of Orleans, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named, and undersigned, personally came and appeared

The parties hereinafter named and undersigned, who declared that availing themselves of the provisions of the Statutes of the State of Louisiana relative to the organization of corporations in this State, they do by these presents, form themselves into and constitute a corporation for the object and under the following stipulations, to wit :

ARTICLE I.

The corporate name of the Association shall be the "MISSISSIPPI VALLEY NAVIGATION COMPANY."

ARTICLE II.

The place of business and legal domicil of this Corporation shall be located in the city of New Orleans.

ARTICLE III.

The object of this Association is to construct and maintain one or more Steamboats to run on the Mississippi river or its tributaries, for the purpose of carrying Freight and Passengers, and generally to exercise such rights, powers and privileges as are hereby, or may hereafter be conferred on them for the purposes aforesaid.

ARTICLE IV.

The President of the Association is hereby constituted the officer on whom citations may be served.

ARTICLE V.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Five Hundred Thousand Dollars, represented by Five Thousand Shares of One Hundred Dollars each. Ten per cent. of each subscription shall be payable at the time of signing, and the remainder shall be paid at the time and in the manner directed by the Board of Directors, provided that not more than ten per cent. of said subscription shall be called for at any one time, and not oftener than once in any thirty days.

ARTICLE VI.

This Association shall go into operation so soon as Fifty Thousand Dollars of the capital stock is subscribed, and immediately thereafter the Stockholders may meet and elect a Board of Directors, who shall be Stockholders, each share of Stock subscribed for shall be entitled to one vote ; each Stockholder may vote in person or by proxy.

ARTICLE VII.

That in case it should become necessary to place this corporation in a state of liquidation there shall be appointed by the Board of Directors some one of their number, who shall represent their Corporation, and whose signature shall be binding on the Company.

ARTICLE VIII.

The Board of Directors, as soon as practicable after the election of the officers of this Association, which shall consist of a President, Secretary, Treasurer and Board of Directors, and Vice President, Treasurer, as they may deem necessary, the said Board shall be a steamboat and name of the Corporation issued thereto.

ARTICLE IX.

The term for which this Corporation shall be formed shall be twenty-five years.

ARTICLE X.

That should any subscriber refuse or neglect to pay punctually his or her installments, instalments as the same matures and fall due, interest thereon at the rate of eight per cent. per annum shall be added thereto from such payment, and if any subscriber neglects punctually until payment, and if any subscriber neglects or refuses to pay his or her installments, instalments or interest thereon for the space of thirty days after the same shall become due, the Board of Directors shall have the right of causing any share or shares upon which such installments may be due to be sold at public auction or otherwise after ten days previous notice thereof by advertisement in one or more newspapers in said city.

ARTICLE XII

This corporation shall adopt such By-Laws hereafter as they may deem proper and necessary not inconsistent with this act.

The parties in this act are

DAVID DE HAVEN
DAVID MARTIN,
FRANK BAKER,
THOMAS G. RHETT
JOHN D. STRONG,
JOHN A. WEPF,
LEE CRANDALL,
JOHN A. VENABLE,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL.

Thus done and passed in my office, at New Orleans aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Charles E. Lonzo and Florian Cuvillier, competent witnesses of lawful age, domiciliated in this city, who herewith sign their names with the parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

D. DE HAVEN,
D. C. MARTIN,
F. BAKER,
THOS. G. RHETT,
A. W. FAULKNER.
JOHN D. STRONG,
JOHN A. WEPF,
LEE CRANDALL,
JOHN A. VENABLE,
THEO. RENSHAW,
W. J. CASTELL,
Notary Public.

A True Copy.

W. J. CASTELL,
Notary Public.

New Orleans, April 10, 1867. ap11 1y

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

Orders left at 26 Royal Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to. ap13 1y

Atlantic Insurance Company of New Orleans.

OFFICE, No. 19 CAMP STREET.

New Orleans, July 10, 1867.

FIRST ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement :

Amount of Premiums for the year ending July 9th, 1867 ..... $ 197,683 27

Fire Premiums	$ 73,705 18	
Marine Premiums	41,981 85	
River Premiums	45,396 24—	$ 157,083 27
Less Return Premiums		698 21
		$ 36,385 06

Losses paid, viz :

On Fire Risks	$ 22,097 42	
Marine Risks	26,670 13	
River Risks	18,851 86	
	$ 67,619	
Rebate	31,422 40	
Reinsurance	9,017 77	
Taxes	2,751 40	
Expenses, Discount, etc	29,754 81—	143,562 37
		$ 13,992 69

—ASSETS—

Capital Stock Notes	$ 300,000 00
Bills Receivable, secured by mortgage	5,000 00
Premiums in course of collection	17,420 82
Bills Receivable payable on demand	38,500 00
Valette Dry Dock Co. Stock	2,000 00
Office Furniture and fixtures	2,681 37
Cash	24,160 79
	$ 389,762 69

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

E. RIGNEY, President.

H. P. JANVIER, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 11th day of July, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,
Judge of the Parish of Orleans.

—DIRECTORS—

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Masson,	A. B. Shumacker,
T. M. Simmons,	James Barnes,
W. H. Hurlbut,	J. J. Wentz,
W. Freeman-ware,	C. M. Bonis,
B. L. Mans	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Richardson,
W. R. Grymes,	D. Duffy,
John H. Kerr,	C. E. Slaymaker,

Compagnie d'Assurance
FACTEURS ET DES COMMERÇANTS,
39.....Rue Carondelet.....39
Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année (le huit mois de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$ 413,626 13.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867	$ 548,916 91

Cette compagnie continue d'assurer des primes contre pertes ou avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants les plus bas.

MICHEL MUSSON, President,
HARMON DUANE, Vice President,
ED. A. PALFREY, Secretaire.

DIRECTEURS.

James Hewit,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno. L. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Richard Nelson,
Alfred S. Huntington,	Samuel E. Moore,
Hugh McCall,	Wm. H. Hensing,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
I. Canfield,	Joseph Bosh,
John Cosby,	J. B. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Bochner,
Jos. D. Bair,	H. H. Ware,

Sam'l Friedlander.

sept—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.
TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à ses charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précedente ..... $ 890,910 49

Sur les risques d'incendie	$ 391,358 05	
Sur les risques de rivières	237,231 32	
Sur les risques de mer	261	
Total des primes		$ 1,483,479 86
En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867		$ 234,140
Primes remboursées	25,955 29	260,137 29
Montant net des primes le 31 mai 1867		$ 1,183,342 57
Pertes payées pendant l'année :		
Sur les risques d'incendie	$ 511,223 90	
Sur les risques de rivières	192,719 43	
Sur les risques de mer	277,677 60	
	$ 981,620 93	
Taxes	55,650 97	1,037,271 90
Réassurance.—Dépenses :		
Primes prises, moins intérêts	35,302 44	$ 226,810 64
Balance net		$ 920,523 93

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières	$ 150,617 87
Billets garantis par hypothèques	501,969 16
Billets garantis par nantissements	100,027 40
En caisse	74,750 52
Actions de banques et de chemin de fer	142,735
Primes en voie de perception	53,839 88
Bons de la Ville	50,639
Effets à recevoir	115,991 72
Dépôts de Compagnies d'Assurances	26,715
Actions de Dry Dock Vaisseli	15,000
Actions de la Presse "Le Soleil"	5,000
Actions de "Marine Dry Dock"	2,950
Actions de "Mississippi Barge"	1,000
Actions de "Lightering Wre-king Co"	1,000
Bons de l'Etat	1,500
Total	$ 1,046,416 46
En main	26,284
Intérêts non réclamés et intérêts payés en avance	2,000 00
20 pour cent sur le capitalde cette Compagnie	30,000 00
Paiements faites non terminés le 31 mars 1867	256,123
Actif net	$ 1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, President

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 1 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le 7 de courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende-scrip de VINT-CINQ pour cent sur le montant des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1866 ; dividende payable aux porteurs de certificats à partir de ce jour, payant l'intérêt sur ce montant, à raison de six pour cent par année, jusqu'à ce qu'il soit déclaré payable, et que le profit du deuxième fonds de mars prochain, SIX pour cent d'intérêt sur tous les scrips non encore payés de la susdite Compagnie.

Directeurs :

Geo. Urquhart,	Wm Nott,
A. Sothern,	Chs. Ludeling,
A. Fabacher,	A. Schreiber,
C. Vezian,	Jos. Kennedy,
J. M. Lonzo,	Louis Meyer,
J. Tuyo,	

Nlle-Orléans, 1 août 1867.

LEGAL NOTICES.

STATE OF LOUISIANA—SIXTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

The State of Louisiana, to all whom these presents shall come, greeting :

Whereas, Joseph Goldstein having purchased, at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans, the property hereinafter described, has applied to the Clerk of this Court, in vacation, for a writ of sale to be issued on the 2d August, A. D. 1867, directed to me, commanding and empowering me to sell at public auction, after the manner prescribed by the Statutes of the State of Louisiana, regulating the Sale of property under execution, the property described in the Act of Sale, approved the 10th day of March, 1854.

Now, therefore, I do hereby notify all persons interested hereby duly called and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Sixth District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim to and to the property hereinafter described, in consequence of any informality in the order, decree or judgment of the Court under which the sale was made, and irregularity or illegality in the appraisements and advertisements, in time or manner of sale, or for other cause whatsoever, to appear within twenty days from the date this sound is first inserted in the public papers, or the sale so made should not